

Rapport du Président

Commission permanente du
vendredi 9 septembre 2016

3^{ème} Commission
N° CP-2016-8-3-7

Service instructeur

DIRT - Direction des routes et des transports

Service consulté

VENTE PAR LES DOMAINES DE VEHICULES ET MATERIELS REFORMES

Résumé : Il est proposé de recourir le 11 octobre 2016 à Strasbourg à une vente aux enchères publiques, organisée par le Service des Domaines, de véhicules et matériels réformés par le Département. Il est également proposé de sortir de la liste des inventaires des petits matériels et outillages pour pouvoir procéder à leur destruction.

L'article R.3211-41 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques permet à l'administration chargée des Domaines de procéder à l'aliénation, avec publicité et concurrence, des biens et droits mobiliers qui appartiennent aux collectivités territoriales sur demande de ces dernières, dans les conditions prévues à l'article L.3221-5 de ce même Code.

Divers véhicules et matériels ont été réformés depuis 2014, essentiellement gérés par le Service Routes et Matériels (SRM) de la Direction des Routes et des Transports mais également des matériels provenant du Parc d'Intervention et Matériels (PIM). Il serait possible de proposer à nouveau des véhicules et matériels réformés à une vente aux enchères publiques organisée à Strasbourg, le 11 octobre 2016 prochain, par le Commissariat de Velaine en Haye (Meurthe et Moselle), compétent pour l'Est de la France.

Un prix minimum, qui sera celui de la mise aux enchères, sera estimé par la commissaire du Service des Domaines pour les 63 lots (dont le détail figure dans le document joint en annexe 1) concernés par cette vente. Les recettes seront recouvrées sur le programme A638, chapitre 77, fonction 621, nature 775 ou nature 7788 du budget départemental.

Certains petits matériels à main (tronçonneuses, débroussailleuses, etc...), partiellement démontés ou abîmés, figurent encore sur la liste des inventaires. Ces matériels invendables doivent être détruits. Pour pouvoir procéder à leur destruction, il faut les supprimer de l'inventaire. La liste en annexe 2 détaille les 27 lots à détruire.

Je vous propose de bien vouloir :

- ✓ m'autoriser à faire procéder, le 11 octobre 2016 à Strasbourg, à la vente aux enchères publiques par le Service des Domaines des biens réformés par le Département, dont le détail figure dans le document joint en annexe 1 ;
- ✓ m'autoriser à signer tous les documents relatifs aux ventes réalisées ;
- ✓ m'autoriser à faire procéder à la sortie de la liste des inventaires les matériels invendables, dont le détail figure dans le document joint en annexe 2, afin de faire procéder à leur destruction.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Eric Straumann', written over a horizontal line.

Eric STRAUMANN

Eric STRAUMANN